

Union Régionale des professionnels de santé libéraux  
Hauts-de-France

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

2021



# Edito



L'année 2021 peut se définir par Coronavirus, implication, adaptabilité, innovation, élections et collaboration.

Le premier semestre a été marqué par la fin du second mandat de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France.

Au terme de ces cinq années, nous avons réussi à apprivoiser un nouveau territoire, celui de la grande région. Ce ne fût pas un exercice facile par l'ampleur de ce dernier mais nous sommes fiers des actions engagées : Plan Régional de Santé (PRS), télémedecine, exercice cordonnée, expérimentations, initiation des journées de l'infirmière, obtention de subventions pour un montant total de 4 209 129€ (chirurgie ambulatoire, Coronavirus, pré-fragilité de la personne âgée, antibiorésistance), le tout additionné de nouveaux locaux et d'une pandémie mondiale.

Le second semestre a été consacré à la communication.

Nous avons entamé un lourd travail pour que nous puissions être identifiés. Beaucoup de nos compétences et de nos actions sont réalisées dans l'ombre. Votre URPS désireuse d'être plus visible et plus identifiée, s'est offerte un nouveau lifting : nouveau site internet plus intuitif, nouveau logo plus visuel.

Ce nouveau mandat est aussi l'occasion de moderniser nos échanges via une application dédiée aux infirmiers pour qu'ils puissent trouver toutes les informations utiles.

Enfin, il nous tient à cœur que chaque infirmier libéral puisse être identifié. Nous nous attelons donc à un lourd travail de mise à jour des coordonnées. Cette base de données complète prendra la forme d'une carte interactive permettant de localiser et d'échanger avec l'ensemble des infirmiers libéraux de la région, pour être ainsi force de propositions dans nos futures actions, mais également pour mobiliser les IDEL plus facilement dans le cadre d'une crise sanitaire.

Le premier mandat a été celui de la construction, le second celui de la légitimation, le troisième sera celui de la visibilité.

Confraternellement,

**Yannick Carlu**

Président

# Sommaire

## 01 L'URPS Infirmiers Hauts-de-France

<b>Missions</b> .....	7
<b>L'URPS Infirmiers Hauts-de-France en quelques mots</b> .....	7
Contexte réglementaire .....	8
Les missions de l'URPS infirmiers .....	8
<b>Qui fait quoi?</b> .....	9
<b>L'URPS Infirmiers en quelques chiffres</b> .....	9

## 02 La participation de l'URPS Infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé

### ORGANISATION ET ÉVOLUTIONS REGIONALES DE L'OFFRE DE SANTE

<b>La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)</b> .....	10
<b>Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)</b> .....	11

### ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE

<b>COVID-19</b> .....	12
Dépistages .....	12
Sites d'hébergement Covid .....	13
Veille documentaire, écritures de protocoles et communication auprès des IDEL .....	14
Réunions hebdomadaires de suivi de crise .....	14
Appel des IDEL et réponses aux questions .....	14
Renforts dans les structures médico-sociales et sanitaires .....	15
EPI .....	15
Centres COVID .....	15

### DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION

<b>Groupement d'Intérêts Public</b> .....	16
---	----

**ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL**

<b>Chirurgie ambulatoire</b> .....	17
------------------------------------	----

**ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE**

<b>Collectif inter-URPS</b> .....	17
<b>Antibiorésistance</b> .....	18
<b>Diabète</b> .....	18
<b>Repérage de la fragilité</b> .....	19

**DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION**

<b>Programme ETAPES: Télésurveillance BPCO</b> .....	19
--	----

**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS**

<b>Article 51 LFSS 2018 Chirurgie Ambulatoire</b> .....	20
---	----

**ACCÈS AUX SOINS DES PATIENTS**

<b>Les Communautés Professionnels Territoriales de Santé (CPTS)</b> .....	21
---	----

**DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION**

<b>Logo</b> .....	21
<b>Site internet</b> .....	21
<b>INFIMAG: la newsletter de l'URPS Infirmiers libéraux</b> .....	22
<b>Cartographie des IDEL</b> .....	22
<b>Coordolib</b> .....	22

**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS****Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée**

<b>"Innovation en santé"</b> .....	23
------------------------------------	----

Le projet collaboratif "Lab parcours" .....	23
Ostéoporose .....	23
Cœur de femmes .....	24

<b>Hauts-de-France Addictions</b> .....	24
---	----

<b>Inter-URPS Tabac</b> .....	25
-------------------------------	----

<b>Santé des Aidants</b> .....	25
--------------------------------	----

<b>Plan des Maladies NeuroDégénératives (PMND)</b> .....	26
--	----

**ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE**

<b>Le réseau régional de cancérologie</b> .....	26
---	----

<b>Violences faites aux femmes</b> .....	26
--	----



Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires – dite Loi HPST.

Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé suivant les régions. Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901. Elles sont constituées de représentants libéraux conventionnés et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

## Missions

L'URPS Infirmiers est l'interlocutrice privilégiée auprès des tutelles (ARS, Assurance Maladie, etc.). Elle contribue à améliorer l'offre de soins au niveau régional et veille à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Pour cela, elle s'investit dans de nombreux projets et instances pour favoriser l'accès aux soins et accroître l'efficacité du système de santé (vaccination, cancer, vieillissement, maladies neurodégénératives, ...).

En fonction des thématiques prioritaires de santé et des besoins des professionnels, l'URPS Infirmiers déploie des soirées de sensibilisation et crée des outils pouvant faciliter les pratiques professionnelles. Elle travaille également sur les nouvelles formes de regroupement de professionnels et sur le déploiement des systèmes de communication et d'informations partagés.

Afin de remplir au mieux les missions qui leurs sont conférées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmière libérale dans l'offre de soins.

# L'URPS Infirmiers Hauts-de-France en quelques mots

## Contexte réglementaire

- Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé portant création des Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Décret n°2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions.
- Décret n°2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019 prorogeant le mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé dont les membres sont élus.

## Missions de l'URPS Infirmiers:

L'URPS infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n°2010-585 datant du 02 Juin 2010.



**ORGANISATION ET ÉVOLUTION RÉGIONALES DE L'OFFRE DE SANTÉ.**

**ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS.**



**FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU.**

**ACCÈS AUX SOINS DES PATIENTS.**



**DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION.**

**ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL.**



**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA COORDINATION DES SOINS.**

**ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE.**



Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre IV du livre 1er du code de la sécurité sociale.

## Qui fait quoi ?

### Ordre infirmier :

Défend et promeut la profession. Il est garant du code de déontologie.

### Syndicats d'infirmiers libéraux:

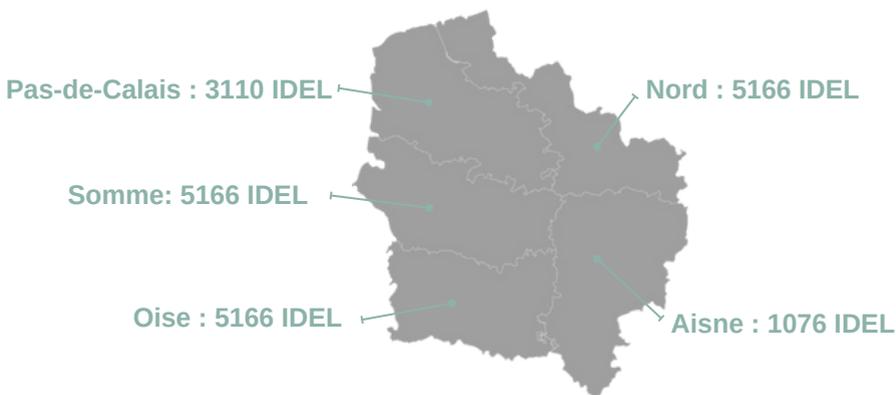
Défendent les conditions de l'exercice libéral (NGAP, commissions paritaires,...)

### URPS:

Représente les infirmiers libéraux dans les instances régionales. L'URPS Infirmiers est l'interlocutrice privilégiée de l'Agence Régionale de Santé (ARS), elle est également porteuse de projets innovants pour la profession.

## L'URPS Infirmiers en quelques chiffres

- Premières élections en 2010
- Création des URPS Nord-Pas-de-Calais et Picardie en 2011
- Fusion des régions en 2015
- Nouvelles élections en 2015
- Création de l'URPS Hauts-de-France en 2016
- Nouvelles élections en 2021
- 24 infirmiers libéraux élus par leur pairs
- Un bureau composé de 9 membres
- 3 salariées
- 11 119 infirmiers libéraux représentés dans les 5 départements composant les Hauts-de-France.



<sup>1</sup> Données de la CNAMTS, Année 2021

### La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La santé a besoin de plus de transparence et de dialogue pour s'améliorer mais également pour offrir des services de meilleure qualité correspondant aux attentes. La loi prévoit depuis 2010 qu'auprès de chaque ARS, représentant l'Etat en région, soit constituée une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

**Il s'agit d'une instance de démocratie sanitaire à l'échelle régionale. La CRSA est un lieu privilégié pour la concertation qui s'intéresse à l'ensemble du champ de la santé et qui concourt par ses observations et avis à la politique régionale de santé.**

Elle favorise l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et permet l'expression des usagers du système de santé (patients) et des acteurs de la santé, et restitue leur parole. Pour répondre à ses missions, elle émet un avis sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PRS, mène des travaux au sein des commissions spécialisées pour être force de proposition sur les politiques conduites par l'ARS, évalue les conditions d'application des droits des malades, organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

Elle se compose d'usagers, de professionnels de santé, d'associations et d'organismes impliqués dans le secteur médico-social, de représentants du monde du travail, de représentants des collectivités territoriales et de personnes qualifiées. Elle s'organise autour **de quatre commissions spécialisées** :

#### Commission Organisation des soins

Elle prépare l'avis de la CRSA sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, détermine les zones de mise en œuvre des mesures d'installation et de maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé.

#### Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux

Elle prépare l'avis de la CRSA sur le projet de schéma régional de l'organisation médico-social, émet un avis sur l'élaboration.

#### Commission Droits des usagers du système de santé

Elle élabore le rapport annuel d'évaluation des conditions d'application et de respect des droits des usagers, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

#### Commission Prévention

Elle prépare l'avis de la CRSA sur le projet de schéma régional de prévention.



Chaque CTS est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Il est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers.

Des infirmiers libéraux représentent la profession sur chaque territoire notamment avec l'obtention d'un poste de vice-président au CTS de l'Aisne et un poste de Président au CTS du Hainaut. La participation effective de l'URPS Infirmiers aux CTS permet de disposer d'une vision globale des besoins identifiés dans chaque territoire. L'URPS Infirmiers participe de façon proactive à l'identification des priorités dans chaque territoire, est force de proposition quant aux plans d'action proposés et veille à la place conférée des infirmiers libéraux dans la coordination des parcours de soins.

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES,  
DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

## Covid-19

Dans la poursuite des actions menées dans le cadre de la crise sanitaire, l'URPS infirmiers a signé un nouvel avenant au CPOM contractualisé avec l'ARS pour le 1er semestre 2021 d'un montant de 1 553 544 € afin de financer les nombreuses actions entreprises dans le cadre du COVID.

## Dépistages

### **Tests AntiGéniques (TAG)**

Suite aux opérations de dépistages menées au cours de l'année 2020, le dispositif a été reconduit en 2021. La stratégie de ces opérations a été définie par l'ARS en lien avec les URPS Biologistes, Pharmaciens, Médecins et Infirmiers. Ces opérations peuvent prendre la forme de campagnes de dépistage dans les résidences universitaires, dans les établissements médico-sociaux ; dans les aéroports et comme utilisation préventive pour des dépistages ciblés.

Comme par exemple lors de l'organisation d'une semaine exceptionnelle de dépistage sur la commune de Roubaix du 11 au 16 Janvier 2021. Cette opération a mobilisé plus de 350 infirmiers libéraux sur la semaine.

## **Médiateurs de Lutte Anti-Covid (LAC)**

En Février 2021, dans le cadre de la stratégie nationale « Tester-Alerter-Protéger », le dispositif « Médiateurs de lutte Anti-Covid » a été déployé en région. Ces médiateurs interviennent sur des opérations de proximité permettant d'effectuer des tests de dépistage au plus près des besoins et des lieux de vie (campus universitaire, grandes entreprises, lieux publics) ; d'accélérer la rupture des chaînes de transmission en cas de résultat positif (identification des cas contacts, conduite à tenir sur les mesures d'isolement...) et de délivrer des messages de sensibilisation et de prévention, notamment en lien avec les modes de contamination.

Les opérations de dépistage ont ainsi associé les infirmiers libéraux et la Protection Civile ou la Croix Rouge Française (selon les départements).

Plus de 430 opérations ont ainsi été menées de Février à Décembre 2021.

### **Tests RT-PCR**

En parallèle, près de 395 opérations de dépistage par RT-PCR ont été réalisées en 2021.

### **Dépistages auprès des routiers**

A la demande de l'ARS, l'URPS Infirmiers a été sollicitée pour mobiliser des infirmiers libéraux volontaires afin de dépister par tests antigéniques les routiers en provenance de l'Angleterre. Pour ce faire, des permanences assurées par des IDEL, en lien avec la Croix Rouge se sont tenues sur les aires de Souchez et de St Hilaire Cottes. Ce dispositif a été mis en place fin Décembre 2020 et s'est arrêté le 29 Janvier 2021.

## **Sites d'hébergement Covid**

Suite au décret n° 2020-1257 du 14 Octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, l'ARS a organisé et coordonné en lien avec l'URPS Infirmiers l'isolement des patients et personnes contacts.

Des hôtels ou des structures d'hébergement collectif réquisitionnés ont été transformés en « sites d'hébergement covid » pour accueillir non seulement des patients Covid (+) risquant de contaminer leur entourage mais également des personnes contacts présentant un risque élevé de contracter la Covid et partageant le même foyer qu'une personne positive. L'orientation vers un hébergement en centre dédié est faite sur orientation du médecin traitant et/ou en lien avec les cellules locales d'appui à l'isolement mises en œuvre dans chaque département sur la base des critères médicaux et des critères socio-environnementaux

Trois sites d'hébergement covid ont ainsi été déployés en région sur l'année 2021 : Bruay La Buisnière (62), Etaples (62) et Jaux (60) avec 42 infirmiers mobilisés 7j/7.

## Veille documentaire, écriture de protocole et communication auprès des IDEL:

Dès le début de la crise sanitaire et tout au long de l'année 2021, l'URPS Infirmiers a continué d'assurer une veille sanitaire sur les évolutions de la pandémie de Covid-19.

L'URPS a ainsi mis à disposition des infirmiers libéraux de nombreuses informations et fiches pratiques tant sur la vaccination à domicile, les commandes de vaccins, les ouvertures de centres de vaccination et appels à volontaires, que sur les renforts dans les établissements de santé.

## Réunions hebdomadaires de suivi de crise:

Tous les mardis, l'URPS infirmiers a participé aux réunions de suivi de crise COVID avec les partenaires institutionnels tels que la CPAM, l'ARS et les autres URPS.

Ces réunions ont pour but d'échanger régulièrement sur les avancées, nouveautés, actualités réglementaires dans le cadre de la crise, mais également de faire remonter toutes difficultés ou questionnements ayant pu survenir au cours de l'évolution de la pandémie.

L'URPS Infirmiers a pu, lors de ces réunions faire remonter les problématiques rencontrées par les professionnels du terrain.

## Appel des IDEL et réponse aux questions

L'URPS Infirmiers a été sollicitée à de nombreuses reprises, par mail et par téléphone par des infirmiers libéraux de la région sur des questions liées à la gestion de la crise.

L'URPS Infirmiers a mis un point d'honneur à répondre, dans les meilleurs délais et aussi précisément que possible aux diverses sollicitations reçues. De nombreuses interrogations ont ainsi pu être remontées aux partenaires compétents lors des réunions hebdomadaires de suivi de crise.

## Renfort dans les structures médico-sociales et sanitaires

Suite à la pandémie de Covid-19, de nombreuses structures sanitaires et médico-sociales (EHPAD, FAM, MAS, CH, ...) se sont retrouvées en difficulté pour gérer leurs ressources en infirmier(e)s. Les sources de tensions étaient liées principalement aux arrêts des personnels malades ; des cas contacts et du personnel dont les enfants étaient déscolarisés.

Pour la bonne continuité des soins et la surveillance des patients / résidents, l'URPS Infirmiers Hauts-de-France a reconduit sa collaboration avec l'ARS pour identifier des infirmiers libéraux volontaires acceptant d'intervenir pour des renforts ponctuels au sein de ces structures.

Plus d'une cinquantaine d'appels à renfort ont été envoyés en 2021 par l'URPS Infirmiers pour mettre en relation les établissements en tension et les infirmiers libéraux.

## EPI

L'URPS Infirmiers a maintenu, pour les IDEL assurant les dépistages et ceux intervenant dans les hôtels Covid, la mise à disposition du matériel nécessaire pour assurer leur sécurité et celle des patients pris en charge.

## Centres Covid

Afin de poursuivre la lutte engagée contre la propagation du covid-19, l'URPS Infirmiers a poursuivi le relais des demandes de renforts dans les centres de dépistage à travers la région.

Dans l'Aisne, la gestion des centres de dépistage de Laon, Château-Thierry et Soissons s'est poursuivi et l'URPS Infirmiers a continué de mobiliser des infirmiers libéraux du secteur pour assurer ces permanences.

Suite à leur mise en place en 2020, les trois centres ont été réorganisés selon leur fréquentation afin de répondre aux besoins de la population locale.

## Groupement d'Intérêt Public (GIP) Sant& Numérique Hauts-de-France

Sant& Numérique Hauts-de-France est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) unique. Expert e-santé de la région, il a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé pilotée par l'ARS.

Il a pour rôle de fédérer les différentes parties prenantes à la transformation numérique dans les champs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et, en tant que de besoin, du social, mais également d'assurer le bon développement et l'accompagnement des acteurs de santé dans l'usage des outils régionaux de e-santé.

La finalité de cette modernisation du système de santé est d'améliorer la qualité des soins, le respect de la sécurité et de la confidentialité des données de santé et le développement des usages de services numériques de santé en région.

L'URPS Infirmiers est membre de son Conseil d'Administration afin d'y valoriser le rôle de l'infirmier libéral.

## ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

**Chirurgie Ambulatoire**

Afin d'éviter d'être court-circuités du parcours de soins et en vue de l'implication des professionnels de santé libéraux dans le développement de la chirurgie ambulatoire, l'URPS Infirmiers a réalisé une enquête auprès des libéraux (infirmiers, médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens d'officines, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes) pour effectuer un état des lieux sur la chirurgie ambulatoire.

2356 professionnels ont répondu dont 1572 infirmiers, soit plus de 6 répondants sur 10. Ce questionnaire a permis d'identifier les actions à mettre en place pour assurer une prise en charge de qualité et sécurisée, mais également de recenser les besoins (informations, sensibilisation et le besoin de coordination).

L'URPS Infirmiers poursuit sa réflexion avec l'ARS pour améliorer le déploiement de la chirurgie ambulatoire.

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES,  
DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

**Collectif Inter-URPS:**

Les dix URPS des Hauts-de-France, Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures- Podologues, Pharmaciens et Sage Femmes, ont souhaité rendre visible leur partenariat historique en créant l'Union des URPS Hauts-de-France le 14 Janvier 2021.

L'Union des URPS est basée sur la volonté d'interprofessionnalité. Elle permet de valoriser l'existence de travaux déjà engagés et d'envisager le développement d'actions concertées, structurées et cohérentes pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux, sur tous les territoires des Hauts-de-France.

Chaque URPS reste autonome dans son fonctionnement et ses positionnements.

## **Antibiorésistance:**

L'antibiorésistance représente un défi fondamental pour la santé, mais également pour tout notre écosystème. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en région de lutte contre l'antibiorésistance, l'URPS Infirmiers a obtenu un financement ARS.

Le premier projet a pour but l'écriture de fiches – outils à destination des professionnels de santé, dont la rédaction a été fortement perturbée suite à la crise COVID. Le second projet vise à expérimenter le dépistage des infections urinaires par bandelettes par les infirmiers libéraux en lien avec le médecin traitant.

En raison de la crise sanitaire, l'URPS infirmiers a demandé un report de l'action et celle-ci sera déployée fin 2021.

## **Diabète**

En lien avec l'URPS biologistes et en partenariat avec le Centre Européen d'Etude du Diabète (CEED) et la Fédération Française des Diabétiques (FFD), l'URPS Infirmiers travaille sur un parcours innovant concernant le repérage ciblé des populations à risque de diabète dans le cadre des articles 51 LFSS.

L'objectif est de pouvoir améliorer le repérage précoce du diabète sur la région des Hauts-de-France, de lutter contre les inégalités sociales de santé et de faciliter le retour des patients dans le parcours de soins. Les URPS Biologistes et Infirmiers souhaitent mener une expérimentation afin de faire évoluer les recommandations en couplant les mesures d'une glycémie veineuse et d'une HBA1C comme méthode de dépistage.

Le projet est en cours de finalisation pour pouvoir être déposé auprès du comité technique régional.

## Repérage de la fragilité:

L'URPS infirmiers est convaincue que les Infirmiers libéraux ont une place centrale dans le repérage et l'accompagnement des séniors vers le « Bien Vieillir », afin de répondre efficacement à cet enjeu sociétal qu'est la prévention de la fragilité lors de l'avancée en âge.

La Carsat des Hauts-de-France accompagne treize porteurs de projets dans le cadre de son programme innovant : Pr'Agi'Lab. Chaque projet vient traiter de la prise en charge de l'avancée en âge. Le projet piloté par l'URPS Infirmier propose un "repérage opportuniste de la (pré)fragilité chez les personnes de 50 ans et plus dans les Hauts-de-France".

Ce parcours de repérage de la pré-fragilité est innovant dans le sens où il a pour but d'améliorer le repérage précoce des (pré)fragilités chez les séniors autonomes vivant à domicile, par des professionnels du premier recours, de manière opportuniste. Il a pour but de prévenir au plus tôt les risques de (pré)fragilités chez les bénéficiaires et d'anticiper leurs conséquences par un accompagnement attentionné, lors d'une Visite Domiciliaire Sanitaire Infirmière (VDSI).

Les modules de sensibilisation à destination des professionnels de santé libéraux et l'expérimentation ont débuteront en 2022.

### DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION

## Programme ETAPES: Télésurveillance BPCO

### BPCO :

Projet initié en 2019, en partenariat avec l'URPS Médecins et la plateforme Adel Santé, les inclusions de patients éligibles et les accompagnements thérapeutiques se sont poursuivis en 2021 malgré la pandémie mondiale.

## Article 51 LFSS 2018 Chirurgie Ambulatoire:

Dans le cadre de l'article 51 de la LFSS « Innovation en santé », l'URPS Infirmiers a déposé son projet d'article 51 intitulé « Organisation en ville pour le développement de la chirurgie ambulatoire » au sein du comité régional innovation Art51 de l'ARS.

L'expérimentation a pour objet d'améliorer les parcours des personnes nécessitant une arthroplastie de hanche ou de genou par un accompagnement pratique des chemins cliniques, notamment dans le cadre de la préparation de la sortie d'hospitalisation et de la réadaptation post-intervention.

Ce projet a pour but de contribuer au développement du recours à la chirurgie ambulatoire qui se présente comme un levier majeur de l'évolution de l'offre de soins. En termes d'innovation, le projet met au centre du dispositif le suivi du patient opéré par une infirmière et la coordination avec les professionnels de santé afin d'améliorer le parcours du patient. Le suivi et la coordination du parcours de soins sécurisent le parcours des patients les plus fragiles et permet d'accroître les orientations vers la chirurgie ambulatoire.

En 2019, le comité a pré-instruit le projet et a confirmé son intérêt sous réserve de retravailler quelques éléments du chemin clinique. En 2020, les modalités de coordination et le modèle médico-économique ont été retravaillés. Suite à une seconde présentation en fin d'année, le comité technique régional de l'ARS a défini le projet comme recevable. L'année 2021 a été dédiée à l'élaboration du cahier des charges.

Malheureusement, même si l'expérimentation apparaît opérationnelle, l'expérimentation a reçu un avis défavorable suite à son caractère non reproductible sur les territoires.

### **Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS):**

Une CPTS est une organisation pluriprofessionnelle des acteurs de santé de 1er et de 2nd recours, créée à leur initiative sur un territoire choisi. Elle permet d'apporter une réponse aux problématiques locales de santé par une meilleure coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

La CPTS propose des actions à destination de la population du territoire, à la différence des professionnels de santé (qui exercent seuls ou en exercice coordonné qui s'organisent à l'échelle d'une patientèle).

L'URPS Infirmiers au titre du collectif, accompagne les nouvelles formes d'organisation professionnelles et leur implantation sur la région.

Les Professionnels de Santé Libéraux qui souhaitent porter des projets de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur leur territoire peuvent être accompagnées par le collectif inter-URPS.

## DEPLOIEMENT ET UTILISATION DES SYTEMES DE COMMUNICATION

Le second semestre a été consacré à la refonte des outils de communication à destination des IDELS.

### **Logo**

Pour se démarquer et avoir une communication visuelle moderne, un nouveau graphisme représentant l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France a été dessiné. Ce nouveau logo, symbole de la profession, est un moyen d'identification et de communication indispensable.

### **Site Internet**

Ayant un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, un nouveau site internet a vu le jour. Ce site plus intuitif présente l'organe de fonctionnement, ses missions et une transparence sur les projets. Les professionnels peuvent également y trouver une boîte à outils.

Une application dédiée est en cours de création pour faciliter la recherche des infirmiers lors de leurs déplacements.

## **INFIMAG: La newsletter de l'URPS infirmiers libéraux Hauts-de-France**

Réintroduction de la newsletter Infimag aux infirmières et infirmiers libéraux de la région des Hauts-de-France.

Dans chaque numéro sont déclinés :

- L'actualité de la profession,
- Les changements dans l'organisation de l'offre de soins dans la région,
- Les chantiers et projets de l'URPS,
- Les partenariats en cours,
- Les actualités de l'URPS, ...

La newsletter permet à l'URPS de faire connaître aux IDEL des Hauts-de-France ses missions et ses actions ainsi que les projets en cours et leur réalisation.

### **Cartographie IDEL**

Devant la multiplicité des projets de l'URPS, de la nécessaire mobilisation des IDEL dans le cadre d'expérimentations ou de crise sanitaire mais également afin d'avoir une visibilité sur les qualifications diverses des IDEL (formations ETP, diplômes universitaires complémentaires...), l'URPS Infirmiers s'est doté d'un outil de cartographie.

Financé par l'ARS des Hauts-de-France, cette plateforme permet à l'URPS Infirmiers de connaître précisément la démographie des infirmiers libéraux en région, et ainsi de pouvoir proposer une réponse rapide et qualifiée selon le besoin exprimé.

L'URPS Infirmiers s'attelle à un lourd travail de mise à jour des coordonnées.

### **Coordolib [www.coordolib-hdf.fr](http://www.coordolib-hdf.fr):**

Dans le cadre du développement de ses actions de formations, l'URPS Infirmiers dispose d'une plateforme de sensibilisation et d'information en ligne.

Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- Une information claire, concise et accessible à tous les professionnels de santé sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur...
- Des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.

Cette plateforme est accessible aux patients, aux professionnels de santé ainsi qu'aux établissements de santé et vise à dispenser une information adaptée à tous.

## Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »

### Le projet collaboratif « Lab parcours »

Ce projet porté par le CHU et l'Université de Lille depuis septembre 2018 finance à titre expérimental une coopération interprofessionnelle (médecin traitant, infirmier, pharmacien, cardiologue ou diabétologue) pour les patients Insuffisants Cardiaques et/ou Diabétiques de type 2 compliqués.

Cette expérimentation permet aux professionnels d'être rémunérés pour pouvoir prendre le temps d'échanger en interprofessionnel autour de ce patient, en amenant des expertises complémentaires et en finançant des prestations actuellement non prises en charge par l'assurance maladie (diététicien, psychologue ou activité physique adapté).

L'URPS Infirmiers est membre du groupement et a participé activement aux travaux de configuration de l'expérimentation et à la finalisation de la lettre d'intention.

L'URPS a fait valoir le portefeuille de compétences infirmières et a défini le rôle potentiel de l'infirmier libéral dans ce parcours et son importance dans la coordination des acteurs libéraux.

Les inclusions se sont poursuivies durant l'année 2021.

### Ostéoporose

Ce projet co-porté par le CHU de Lille et l'URPS Infirmiers vise à améliorer le parcours de soins de la personne fracturée grâce à la mise en place d'un modèle multidisciplinaire renforçant la coopération entre la filière fracture du CHU de Lille et les professionnels de santé de la métropole de Lille.

Une stratégie active est mise en place pour le dépistage et pour le suivi des traitements/adaptations de prise en charge en ville sur une période de 2 ans. Pour cela, une collaboration entre les professionnels de ville et le CHU de Lille est assurée par la réalisation d'un plan personnalisé de coordination en santé (PPCS).

Ce parcours innovant valorise le rôle des professionnels libéraux dont l'infirmier libéral :

- 5 visites infirmières la première année et de 2 visites la deuxième année. Le nombre de visites pourra être adapté selon les besoins du patient. Les visites infirmières sont indemnisées à hauteur de 30€/visite. La première visite de l'IDEL au retour à domicile des patients sera réalisée conjointement avec l'ergothérapeute coordonnateur si un séjour en SSR a précédé ce retour à domicile
- Suivi du PPCS issu des préconisations faites en lien avec les acteurs de ville par l'IDEL via les outils numériques.

La lettre d'intention article 51 LFSS 2021 a été ajustée suite à des échanges avec le comité technique régional. Le projet a été reconnu comme éligible à l'article 51, suite à son instruction le 7 juillet 2021 en Comité Technique Régional. La prochaine étape est l'élaboration d'un cahier des charges en concertation avec l'ensemble des partenaires.

### Cœur de femmes

L'URPS Médecins Libéraux porte avec l'Association Régionale de Cardiologie du Nord-Pas-de-Calais, un projet d'article 51 intitulé « Cœur de femmes ». Ce projet consiste en un repérage du risque cardio-vasculaire chez les femmes ménopausées ou péri-ménopausées. Le Comité d'Innovation de l'ARS a accepté la lettre d'intention. La prochaine étape est la construction du cahier des charges.

Le rôle de l'infirmier dans ce parcours sera de vérifier la réponse aux critères d'inclusion de la patiente et de l'orienter vers son médecin traitant ou gynécologue en lui transmettant la liste des examens complémentaires à réaliser.

### Hauts-de-France Addictions

L'association Hauts-de-France Addictions est financée par l'ARS pour accompagner les acteurs de la région souhaitant lutter contre le tabagisme à travers des projets d'envergure.

L'URPS Infirmiers est partenaire pour accompagner les fumeurs dans leur démarche d'arrêt (formation des professionnels aux substituts nicotiques, tabagisme passif, mois sans tabac).

## Inter-URPS TABAC

Les URPS, Hauts-de-France-Addictions et la FEMAS souhaitent mettre en place en lien avec les dynamiques locales (CPTS, MSP, etc.), une action coordonnée et adaptée aux spécificités des territoires permettant de lutter contre les inégalités de santé autour de la problématique du tabagisme.

L'objectif est d'apporter une culture commune aux différents professionnels de santé prescripteurs de substituts nicotiques pour une réponse coordonnée autour de la thématique « tabac ». L'idée est d'articuler les actions des URPS (notamment Chirugiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes), de Hauts-de-France Addictions et de la FEMAS pour co-construire une offre en lien avec les réalités, besoins et dynamiques existantes sur les territoires.

Sur chacun des territoires visés, l'objectif à terme est que les professionnels de santé aient un socle de base commun ; s'organisent autour de parcours et mènent une réflexion sur le déploiement d'une offre.

En raison de la crise sanitaire, le projet a été mis en pause et reprendra dès que la situation sanitaire le permettra.

## Santé des aidants

Le CHU a initié des travaux sur le parcours Santé des aidants, aidants qui souvent s'ignorent et s'oublient au détriment des personnes aidées. Le groupe de travail initie une réflexion pour créer un parcours de santé coordonné et pallier aux problématiques pouvant être rencontrées ou anticipées : lien ville/hôpital, repérage par les professionnels de terrain et retour vers un parcours de santé.

Une grille spécifique de repérage a été co-construite permettant de faciliter le repérage. Le parcours est en cours de construction et vise à respecter la place et les compétences de chaque professionnel de santé.

## Plan des Maladies NeuroDégénératives (PMND)

L'URPS Infirmiers participe au comité régional de suivi du Plan des Maladies Neurodégénératives (PMND). Ce comité est constitué d'experts dans le champ des MND, pour suivre la mise en œuvre du plan pendant la durée du PRS.

Ce comité s'appuie sur les travaux conduits dans le champ du handicap et sur les avancées permises par le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

L'objet de ce comité est d'adapter notre système de santé pour apporter une réponse de qualité tout au long du parcours de vie avec la maladie, à l'accès équitable aux soins et à un accompagnement adapté sur l'ensemble du territoire. Les différents plans Alzheimer et le PMND auront permis de structurer et renforcer l'offre de soins et d'accompagnement en région.

**ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE**

## Le réseau régional de cancérologie

Onco Hauts-de-France est chargé de mettre à disposition des professionnels de santé un cadre, une organisation et des outils communs pour harmoniser et améliorer les pratiques.

Depuis plusieurs années, l'URPS Infirmiers participe en tant que membre aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO.

L'URPS Infirmiers fait valoir les compétences de l'infirmier libéral dans les groupes thématiques. Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour chaque membre de pouvoir témoigner sur leurs expériences et ainsi enrichir et adapter les outils formalisés.

## Violences faites aux femmes

L'URPS Infirmiers est partenaire de l'URPS Médecins pour sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques et les outiller en matière de repérage, prise en charge et orientation des femmes victimes de violences.

Des soirées de sensibilisation ainsi que des formations seront proposées aux professionnels de santé volontaires, en partenariat avec le réseau OREHANE.





11 Square Dutilleul - 59000 Lille | 03 20 14 22 15  
[www.urps-infirmiers-hdf.fr](http://www.urps-infirmiers-hdf.fr) | [contact@urps-infirmiers-hdf.fr](mailto:contact@urps-infirmiers-hdf.fr)